



Cumul stage volontaire et stage composition pénale

Par **Hugo3**, le **14/11/2014** à **21:46**

Bonjour,
Le 12/11/2014, j'ai été arrêté pour conduite en état alcoolique (1,06 g au lieu de 0,50 g) et passage au feu rouge. Mon permis a été suspendu administrativement pour trois mois en attente de la décision judiciaire.
Lors de la notification de la sanction au commissariat, il m'a été proposé de suivre, à l'issue de ma période de suspension de permis, un stage de sensibilisation à la sécurité routière afin d'éviter une amende et le passage au tribunal. J'ai accepté.
Mon problème est le suivant: mon solde actuel est de 7 points. Si mes 8 points sont retirés, je risque de perdre mon permis et je souhaite, à titre "préventif" effectuer dès à présent un stage de récupération de points. Est-ce possible ? Au commissariat, on m'a dit que non... Est-ce qu'effectuer un stage de récupération de points m'empêchera-t-il de procéder à mon stage de sensibilisation par la suite (après ma suspension)?
Merci par avance pour vos conseils,

Par **aleas**, le **15/11/2014** à **10:25**

Bonjour,
Ne vous occupez pas de ce qui vous a été dit au commissariat, faites un stage volontaire rapidement. Décidemment, si vos propos reflètent ce qui vous a été dit, ces infos des FDO relèvent d'un manque de connaissance.
Avez vous bien compris ce que le policier vous a dit au sujet du stage ?
Selon votre titre, il s'agit d'une proposition de composition pénale qui normalement nécessite un passage devant le délégué du procureur.
Avez vous un document à scanner, en le rendant anonyme, qui vous aurait été remis par le commissariat pour ce stage en "alternative aux poursuites" que l'on voit de quoi il retourne ?
Il serait fort surprenant, compte tenu des infractions commises, mais si tel était

le cas tant mieux pour vous, que la composition pénale se limite à l'exécution d'un stage.
Pour le feu rouge, avez vous eu une amende forfaitaire ou allez vous la recevoir par courrier ?